



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Vœu d)
**VOEU POUR LA LIBERATION DE GEORGES IBRAHIM ABDALLAH DEPOSE
PAR LES GROUPES COMMUNISTE ET CITOYEN, GENERATION S ET
CLERMONT EN COMMUN-FRANCE INSOUMISE**

24 élus n'ont pas pris part au vote.

Rapporteur : Monsieur Pierre MIQUEL

Le 2 avril dernier, Georges Ibrahim Abdallah a eu 70 ans dans une prison française. Avec 37 années de détention, c'est le plus ancien prisonnier politique d'Europe.

Condamné à perpétuité en 1986, Georges Ibrahim Abdallah, militant politique et citoyen libanais, est toujours injustement incarcéré en France. Sa peine de sûreté s'est achevée en 1999. Depuis, les autorités pénitentiaires n'ont rien à lui reprocher. La justice française a même prononcé sa libération à plusieurs reprises, en 2012 et 2013. Mais les États-Unis et Israël font pression sur l'État français pour l'empêcher. De plus, des interrogations sérieuses sur son procès restent encore sans réponse. Le jour de sa condamnation, son avocat a reconnu être un agent des services secrets français. Et quelques années plus tard, l'ancien directeur de la DST qui l'avait arrêté a déclaré que le maintien en détention de Georges Ibrahim Abdallah relevait de la « vengeance d'État ». Cette détention revêt un caractère éminemment politique.

En visite à la prison de Lannemezan en mars dernier, l'ambassadeur du Liban et la ministre de la justice libanaise ont officiellement répondu positivement à la demande de Georges Ibrahim Abdallah d'être accueilli par son pays.

La France, pays des droits de l'homme, viole ses droits les plus élémentaires. La détention éternelle est en effet bannie du droit français.

Au nom de la fin du déni de justice qui pèse sur Georges Ibrahim Abdallah, les groupes Communiste et Citoyen, Génération s et Clermont en Commun-France Insoumise demandent :

- au gouvernement de signer l'arrêté d'expulsion permettant à la Justice, comme elle l'avait fait en 2012 et 2013, de prononcer la libération de Georges Ibrahim Abdallah, en réunissant cette fois les conditions pour que cette décision puisse être appliquée ;
- que Georges Ibrahim Abdallah soit libéré immédiatement et expulsé vers le Liban afin qu'il puisse, enfin, retrouver sa famille.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité.
24 élus n'ont pas pris part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 MAI 2021**

Le Maire,


Olivier BIANCHI

